Réf. Farde e-Assemblées : 2682213

N° OJ : 52

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Développement des communautés d'énergie.- Signature de la charte Lifeloop Charter – Community Energy Accreditation Scheme.

Le Conseil communal,

Considérant l'adoption, par le Collège des Bourgmestre et Échevins en sa séance du 1er décembre 2022, du Plan Climat de la Ville de Bruxelles prévoyant, dans son chapitre « Énergie », la nécessité de développer des communautés d'énergie afin d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable et de promouvoir l'autoconsommation ;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de soutenir activement la transition énergétique et de favoriser une participation citoyenne et inclusive dans le cadre des communautés d'énergie ;

Considérant qu'Energy Cities est un réseau de villes européennes qui favorise les échanges d'expériences entre collectivités et renforce leurs rôles et compétences dans les domaines de l'énergie et du climat ;

Vu la décision prise par le Collège communal, en sa séance du 21 septembre 1995, d'adhérer à Energy Cities à partir de l'année 1996 ;

Considérant que le réseau Energy Cities offre à ses membres la possibilité de ratifier une charte leur permettant de s'engager formellement en tant que commune active dans le développement des communautés d'énergie ;

Considérant que la signature de cette charte, par la Ville de Bruxelles, qui mène déjà les actions prévues via son UO Climat et Ville en transition, permettra aussi de mettre en avant son dynamisme et ses résultats auprès des pouvoirs subsidiants ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique :

La signature de la charte Lifeloop Charter – Community Energy Accreditation Scheme afin de développer la mise en place de communautés d'énergie sur le territoire de la Ville de Bruxelles est autorisée.

Annexes :

Signature de la charte Lifeloop Charter EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Signature de la charte Lifeloop Charter FR - Traduction (Consultable au Secrétariat des Assemblées)